



# CHALLENGE INTER-ENTREPRISES DE L'AUBE 2019

## REGLEMENT

Le club de la Jeune Garde de Troyes organise le vendredi, 29 mars 2019 à partir de 19H au COSEC N°3 Henri Terré, rue Gustave Eiffel, à Troyes (commune de Rosières), le 4<sup>e</sup> Challenge Inter-Entreprises de l'Aube de Tennis de Table.

**Article 1 :** Pour participer à ce tournoi, les joueuses ou joueurs d'une même équipe doivent être salarié(e)s ou dirigeant(e)s d'une même entreprise ou corporation située dans le département de l'Aube. Les retraités, les conjoints ou les enfants peuvent participer.

**Article 2 :** Chaque équipe est constituée de 2 joueurs. Un même joueur ne peut en aucun cas est inscrit au titre de plusieurs équipes.

**Article 3 :** Un(e) seul(e) licencié(e) FFTT- compétition est autorisé(e) dans chaque équipe.

**Article 4 :** Le montant d'engagement est de 6 euros par joueur, cette participation comprenant le buffet offert en fin de tournoi.

**Article 5 :** Chaque partie se déroule en une seule manche, la première équipe atteignant 45 points étant déclarée vainqueur (Attention ! pas de règle de 2 points d'écart)

**Article 6 :** Chaque équipe est composée de 2 joueurs ou joueuses ; lors de l'inscription, chaque équipe désigne son joueur (ou joueuse) N°1 et son joueur (ou joueuse) N°2 ; lorsqu'un des joueurs (ou joueuses) est licencié compétition FFTT, il doit obligatoirement occuper la position N°1. L'ordre des joueurs d'une équipe devra rester le même pour l'ensemble de toutes les parties effectuées durant le tournoi.

**Article 7 :** La partie se déroule selon l'ordre suivant :

- 1<sup>er</sup> simple: les deux joueurs N°1 s'affrontent. Ce 1<sup>er</sup> simple s'achève dès qu'un des joueurs a atteint 15 points.
- 2<sup>e</sup> simple : les deux joueurs N°2 s'affrontent en reprenant le score d'achèvement du 1<sup>er</sup> simple et en conservant l'ordre des services du 1<sup>er</sup> simple (*Exemple : si le 1<sup>er</sup> simple s'achève sur le score de 15/10 pour l'équipe A et service à l'équipe B, le 2<sup>e</sup> simple débute à 15/10 pour l'équipe A et encore un service pour l'équipe B avant changement*). Ce 2<sup>e</sup> simple s'achève dès qu'un des deux joueurs a atteint 30 points.
- Double : Le double débute au score d'achèvement du 2<sup>e</sup> simple avec conservation de l'ordre des services. La partie s'achève dès qu'une équipe a atteint 45 points, sans nécessité de 2 points d'écart.  
Placement des joueurs au service : au début du double, le joueur N° 1 sert obligatoirement sur le joueur N°1 adverse ; dès qu'une équipe atteint 38 points, l'équipe qui reçoit le service doit changer de relanceur.

Il n'y a pas de temps mort durant une partie. Les autres règles du jeu sont celles définies par le règlement FFTT.

**Article 8 :** Il est conseillé pour tous les non-licenciés de détenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport.

**Article 9 :** Chaque participant(e) devra être muni de chaussures de sport (**obligatoire**), d'une tenue sportive et s'engage à respecter les lieux et le matériel mis à disposition. Des raquettes pourront être mises à disposition mais il est recommandé de venir avec son propre matériel.

**Article 10 :** Le tournoi se déroule sur 20 tables. Les balles sont fournies par la JGT. Les parties sont arbitrées par les joueurs. Le juge-arbitre sera Mme Claudie LARCHER assistée de Mme Julie DEVILLIERS.

**Article 11 :** Afin d'offrir le meilleur accueil possible aux participants, le nombre d'inscriptions est limité à 48 équipes. Aucune inscription ne sera prise sur place sauf en cas de désistement d'une équipe. Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'organisation de cette manifestation en fonction du nombre d'inscriptions, notamment pour limiter si nécessaire le nombre d'équipes par entreprise. La formule proposée sera choisie de sorte que les participants puissent réaliser un nombre satisfaisant de parties durant la soirée. La fin de la compétition est prévue au plus tard à 22h30.

*Des coupes seront remises aux vainqueurs ; à la fin de la manifestation, un buffet sera offert aux participants.*

- Email: [patrick.hemonnot@wanadoo.fr](mailto:patrick.hemonnot@wanadoo.fr) ou [jeune.garde.de.troyes@gmail.com](mailto:jeune.garde.de.troyes@gmail.com)
- Tél : 07 83 39 50 22 (P. Hémonnot) ou 06 45 20 41 49 (A. Duflexis)
- Site internet : <http://www.jeunegardetroyes.fr>